

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2020/03/02 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, situé au 765 rue St-Joseph, le lundi 2 mars 2020, à 20h00, à laquelle séance sont présents:

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de monsieur Stéphane Bernier, maire.

Madame Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

3.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h00.

3.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-03-19 Sur proposition de Robert Charron, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu, unanimement, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points :

3.11.1 – Octroi de contrat – Asisto et

3.12.1 Avis de motion – Règlement numéro 519-20 – Règlement modifiant le règlement d'urbanisme 389-06 concernant la culture de cannabis sur le territoire de la municipalité

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2020 (c.c.)

Considérant que le procès-verbal a été présenté au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le procès-verbal dans les délais légaux ;

2020-03-20 Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu le procès-verbal.

3.4 Acceptation de la liste des factures à payer

2020-03-21 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 354 425.53\$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 2 mars 2020 avec ajouts au montant de 354 425.53\$

3.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis – Février 2020) et rapport de monsieur Richard Drapeau

Le rapport du mois de février est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Richard Drapeau, inspecteur.

3.6 Demande de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

### 3.7 Correspondance

- 10-02-2020 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2020;
- 18-02-2020 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020;
- 18-02-2020 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Résolution numéro 20-13 – Location espace bureau – Bail – Demande de modification;
- 19-02-2020 Desjardins – Évolution du service et modification de la Convention d'adhésion – Dépôt à distance;
- 24-02-2020 Ministère de la Santé et des Services sociaux – Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux;
- 25-02-2020 Régie d'Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2020;
- 26-02-2020 Desjardins – Évolution de vos services de paiement au point de vente;
- 26-02-2020 ADMQ – Offre de formation 2020;
- 26-02-2020 Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation – Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires a été adoptée.

### SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

#### 3.8 **Administration générale :**

##### 3.8.1 Liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité

La directrice générale demande à tous les membres du conseil présents de confirmer avoir pris connaissance de l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et soumis en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la municipalité, le tout conformément à la Loi pour 2017. Les membres du conseil présents confirment tous avoir pris connaissance de ladite liste et l'avoir approuvée.

##### 3.8.2 Transmission à la MRC des Maskoutains de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes et nomination des représentants de la municipalité lors de la vente pour non-paiement des taxes

2020-03-22 Considérant que certains immeubles faisant partie du cadastre de la municipalité de Saint-Louis accusent des arriérés de taxes municipales de plus de deux ans;

Considérant la liste soumise au conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière auprès de ce conseil;

En conséquence, sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu, à l'unanimité, de transmettre à la Municipalité régionale de comté des Maskoutains tous les documents nécessaires à la mise en vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales 2017 selon la liste du 2 mars 2020 jointe à la présente résolution et intitulée « Immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales »;

De nommer le maire Stéphane Bernier, le maire suppléant Yvon Daigle, la directrice générale et secrétaire-trésorière Pascale Dalcourt ou son adjointe Guylaine Lapierre pour agir à titre de représentants de la municipalité lors de la vente pour non-paiement des taxes.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 3.8.3 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est

2020-03-23

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Yvon Daigle  
Appuyée par Jacques Mathieu  
IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Louis à permettre à ses citoyens, au nombre de 722, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2020.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3.9 Sécurité publique :**

#### 3.9.1 Avis de motion – Règlement numéro 518-20 – Règlement sur les animaux

Jean-Claude Drolet donne avis de motion que, lors d'une séance subséquente, le conseil adoptera le règlement numéro 518-20. Un projet sera déposé lors de la séance d'avril 2020.

### **3.10 Transport – voirie municipale et entretien :**

Aucun point.

### **3.11 Hygiène du milieu :**

#### 3.11.1 Octroi de contrat - Asisto.

2020-03-24 CONSIDÉRANT les obligations en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

CONSIDÉRANT la soumission de Asisto pour la vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées;

En conséquence, sur proposition de Robert Charron, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil octroi le contrat à Asisto au prix forfaitaire de 995\$.

### **3.12 Aménagement et urbanisme :**

#### **3.12.1 Avis de motion – Règlement numéro 519-20 – Règlement modifiant le règlement d'urbanisme 389-06 concernant la culture de cannabis sur le territoire de la municipalité**

Jean-Claude Drolet donne avis de motion que, lors d'une séance subséquente, le conseil adoptera le règlement numéro 519-20 Règlement modifiant le règlement d'urbanisme 389-06 concernant la culture de cannabis sur le territoire de la municipalité. Un projet sera déposé lors de la séance d'avril 2020.

### **3.13 Loisirs et culture :**

Aucun point.

### **3.14 Activités d'investissement :**

#### **3.14.1 Facture progressive #2 – Groupe MTKR**

2020-03-25 CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la facture progressive #2 pour les travaux de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement de l'architecte;

En conséquence, sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu que le conseil autorise le versement de 292 045.37\$.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3.15 Varia ouvert**

### **3.16 Période de questions**

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

### **3.17 Levée de la séance**

2020-03-26 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20h38.

---

Stéphane Bernier,  
Maire

---

Pascale Dalcourt  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal..